

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des relations avec les collèges

5e commission

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 31 mai 2018

### **OBJET : DÉNOMINATION DE QUATRE COLLÈGES NEUFS.**

Mesdames, messieurs,

Le Plan « ambition collèges » 2015-2020, approuvé lors de la séance du Conseil général du 27 novembre 2014 actualisé le 4 juin 2015, comporte 5 volets, pour un montant total de 640 M€ :

- un plan global de rénovation – modernisation concernant 80 collèges ;
- un programme de constructions neuves ;
- la poursuite du déploiement du plan numérique ;
- la création d'équipements sportifs ;
- la poursuite des travaux de maintenance et interventions d'urgence dans l'ensemble des collèges.

Ce plan illustre la poursuite de l'ambition départementale en faveur des collégiens de Seine Saint Denis, pour améliorer leurs conditions de réussite.

L'année 2018 est la première année de livraison de constructions neuves dans le cadre de la programmation du Plan Ambition Collèges (P.A.C.) tel que décidé en 2014. Trois nouveaux établissements publics sont créés pour la rentrée scolaire 2018-2019 : le 4e collège de Livry-Gargan, le 10e collège de Montreuil et le 6e collège d'Aubervilliers.

Ces trois établissements répondront à l'ambition du Département de construire des établissements sur la base d'un programme type porteur d'une architecture éducative ambitieuse, conforme aux exigences pédagogiques actuelles et d'ouvrir les collèges vers l'extérieur avec des espaces partagés incluant des équipements sportifs permettant des conventionnements avec les villes pour en optimiser l'utilisation.

L'ouverture de ces établissements, outre la construction du bâti lui-même, suppose la



préparation de leur fonctionnement budgétaire et logistique.

C'est pourquoi, un rapport vous est également présenté, relatif aux dotations de fonctionnement et aux subventions de premier équipement de ces établissements.

Elles ont également demandé un travail important de mise à jour de la sectorisation des communes concernées.

Ainsi, la campagne de sectorisation de la rentrée scolaire 2018-2019 a-t-elle compris, en lien avec ces ouvertures, les communes de Montreuil, Bagnolet, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Coubron et Aubervilliers.

Les villes et les communautés éducatives ont été largement associées à l'élaboration de ces nouvelles sectorisations présentées en Conseil départemental de l'Éducation nationale (C.D.E.N.) et approuvées en Commission permanente en février et mars dernier.

Enfin, il est souhaité que les nouveaux collèges portent un nom dès leur ouverture.

C'est pourquoi je vous propose de procéder à la dénomination des quatre nouveaux établissements publics locaux d'enseignement (EPL), créés par l'arrêté préfectoral n°2017-1963 du 5 juillet 2017, qui ouvrent leurs portes dans notre département en septembre 2018 pour ceux de Montreuil/Bagnolet et de Livry Gargan, en janvier 2019 pour celui d'Aubervilliers et en septembre 2019 pour celui de Noisy Le Sec. En effet, compte tenu des échanges sur la dénomination du nouveau collège de Noisy Le Sec, il est proposé de délibérer sur son nom dès à présent. Une nouvelle délibération interviendra pour les nouveaux collèges des rentrées 2019 et 2020.

L'article L421-24 du Code de l'éducation dispose que la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Le Département doit auparavant recueillir l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

Le Département a décidé, dès l'approbation du PAC en novembre 2014, de donner aux nouveaux collèges des noms de femmes ayant marqué l'Histoire. Ainsi avec l'appui du Directeur académique des services de l'Éducation nationale, le Département a établi une liste de noms de personnages célèbres, exclusivement féminins, afin d'atténuer l'insuffisance de collèges portant un nom de femme.

Compte tenu de l'absence de conseil d'administration dans ces nouveaux établissements, le Président a proposé à chacun des maires concernés, par courrier du 6 novembre 2017, deux noms pour le futur établissement qui sera livré sur sa commune.

Les conseils d'administration de ces quatre collèges, une fois constitués à l'automne 2018, donneront leur avis lors de leur première réunion.

#### Le 4e collège de Livry-Gargan

Après échange avec la municipalité de Livry-Gargan, **je vous propose de retenir le nom de Germaine Tillon pour dénommer le 4e collège de Livry-Gargan.**

**Germaine Tillon** est née le 30 mai 1907 à Allègre (Haute-Loire) et est morte le 19 avril 2008 à Saint Mandé (Val de Marne). C'est une résistante, femme de lettres et ethnologue française. Germaine Tillon est titulaire de nombreuses décorations pour ses actes héroïques durant la Seconde Guerre mondiale et également la deuxième femme à devenir Grand-croix de la Légion d'Honneur.

#### Le 10e collège de Montreuil

Après échange avec la municipalité de Montreuil, **je vous propose de retenir le nom de Solveig Anspach pour dénommer le 10e collège de Montreuil**

**Solveig Anspach** est née le 8 décembre 1960 à Heimaey dans les Îles Vestmann en Islande. Elle est morte le 7 août 2015 dans la Drome. Solveig Anspach est une réalisatrice américano-islandaise, diplômée de la FEMIS (École Nationale supérieure des métiers de l'image) à Paris. Dans les années 1990, elle s'installe en Seine-Saint-Denis, à la limite entre Montreuil et Bagnolet. En 2017, elle reçoit à titre posthume, le César du meilleur scénario original pour « l'Effet Aquatique ».

#### Le 6e collège d'Aubervilliers

Après échange avec la municipalité d'Aubervilliers, **je vous propose de retenir le nom de Gisèle Halimi pour dénommer le 6e collège d'Aubervilliers.**

**Gisèle Halimi**, est née le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie. C'est une avocate, militante féministe et femme politique. Fortement engagée dans plusieurs causes, Gisèle Halimi milite pour l'indépendance de son pays. Pour la cause féministe, elle sera signataire en 1971, du manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir avorté et réclament le libre accès aux moyens anticonceptionnels et l'avortement libre. Aux côtés de Simone de Beauvoir et Jean Rostand, elle fondera le mouvement féministe « Choisir la Cause des Femmes » et milite en faveur de la dépénalisation de l'avortement. Elle prendra la présidence de cette association à la mort de Simone de Beauvoir.

#### Le 4e collège de Noisy-le-Sec

Après échange avec la municipalité de Noisy le Sec, **je vous propose de retenir le nom de Françoise Héritier pour dénommer le 4e collège de Noisy-le-Sec** qui sera livré en septembre 2019.

**Françoise Héritier**, est née le 15 novembre 1933 à Veauche dans la Loire, et est morte le 15 novembre 2017 à Paris. C'est une anthropologue, ethnologue et féministe française. Elle a été directrice d'étude à l'EHESS. Elle a également succédé à Claude Lévi-Strauss au Collège de France, inaugurant la chaire d'« Étude comparée de sociétés africaines ». Lévi-Strauss voyait en elle son successeur. De 1998 à 2001, elle sera membre du Comité d'éthique du CNRS.

Gisèle Halimi a été saisie conjointement par la Maire d'Aubervilliers et le Président du Conseil départemental pour obtenir son autorisation. Par ailleurs, l'ensemble des ayants droits de Solveig Anspach, de Germaine Tillon, et de Françoise Héritier ont également été sollicités.

En conclusion, je propose de retenir :

- le nom de **Germaine Tillon** pour le 4e collège de Livry-Gargan
- le nom de **Solveig Anspach** pour le 10e collège de Montreuil
- le nom de **Gisèle Halimi** pour le 6e collège d'Aubervilliers
- le nom de **Françoise Héritier** pour le 4e collège de Noisy-le-Sec.

Le Président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**



## **Délibération n° du 31 mai 2018**

### **DÉNOMINATION DE QUATRE COLLÈGES NEUFS**

**Le Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L241-24,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1963 du 5 juillet 2017 portant création d'établissements publics locaux d'enseignement,

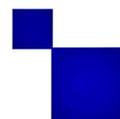
Vu l'avis des maires des communes concernées,

Vu le rapport de son Président,

La cinquième commission consultée,

### **après en avoir délibéré**

- DONNE le nom de Germaine Tillon au 4<sup>ème</sup> collège de Livry-Gargan ;
- DONNE le nom de Solveig Anspach au 10<sup>ème</sup> collège de Montreuil ;
- DONNE le nom de Gisèle Halimi au 6<sup>ème</sup> collège d'Aubervilliers ;



- DONNE le nom de Françoise Héritier au 4<sup>ème</sup> collège de Noisy-le-Sec.

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Olivier Veber**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un  
délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*